

Avis

Il est porté à la connaissance de tous les propriétaires et intéressés du Syndicat de chasse du Lot 460, que le compte concernant l'année cynégétique 2023/2024 et le rôle de répartition pour l'année cynégétique 2024/2025 est déposé auprès du secrétaire-trésorier du Syndicat de chasse Monsieur HIENCKES Guy, 10 rue Beyren, 6925 Flaxweiler, pendant la période du

14.10.2024 au 28.10.2024

inclus et que toutes personnes intéressées peuvent en prendre connaissance à l'adresse et pendant le délai susmentionnés.

En conformité à la loi du 25 mai 2011 relative à la chasse (Article 43), les réclamations motivées contre le compte et le rôle de répartition sont à adresser, dans le mois de la présente publication, par lettre recommandée à Monsieur le Ministre délégué au Développement durable et aux Infrastructures.

Le Président



Wolff Gaston